

1. *Débitrice*: **BE Bois Exotique Sàrl**, Lausanne 54,
1110 Morges
2. *Déclaration de faillite*: 23.05.2006
3. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP*: 03.07.2006
4. *Avance de frais*: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

5. *Remarques*: But: Commerce, services et exécution de travaux dans le domaine de la construction et des aménagements extérieurs, en particulier aménagement de terrasses et de sols en bois exotiques

Office des faillites de Morges-Aubonne, 1110 Morges

(03425956)